

Irrigation Trans-Anale: Enquête de pratique auprès des membres de la Société Nationale Française de Colo-Proctologie (SNFCP)

V. Vitton (1) ; L. Abramowitz (2) ; G. Bonnaud (3) ; D. Bouchard (4) ; H. Damon (5) ; V. De parades (2) ; G. Meurette (6) ; F. Pigot (4) ; G. Staumont (7) ; J.L. Faucheron (8)
(1) Marseille, France; (2) Paris; (3) Cornebarrieu; (4) Bordeaux; (5) Lyon; (6) Nantes; (7) Toulouse; (8) Grenoble

Introduction

L'irrigation transanale (ITA) est le traitement de référence des troubles colo-rectaux chez les patients souffrant de pathologies neurologiques chroniques. Depuis quelques années, l'utilisation de l'ITA s'étend aux troubles de l'évacuation rectale dans des contextes de plus en plus variés, de neuropathie d'étranglement ou de syndrome de résection antérieure du rectum. Néanmoins, ces indications semblent mal connues en France.

Le but de cette enquête a été d'évaluer la connaissance du système d'ITA (Peristeen®) et son utilisation en pratique par les membres de la SNFCP.

Patients et Méthodes

L'enquête a été réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé par mail et également remis lors des journées de la SNFCP en Novembre 2014 à l'ensemble des membres présents de la SNFCP. Le questionnaire comportait 12 questions à choix simple ou multiples et concernait : la spécialité (médicale ou chirurgicale), le mode d'exercice, la connaissance du système d'ITA, le type de patients traités, et le niveau de satisfaction du patient traitement sur une échelle visuelle analogique de 1 à 5.

Résultats

108 questionnaires ont pu être recueillis et analysés, soit 30% de taux de réponse, la SNFCP comptant plus de 300 membres. Il s'agissait de 71 gastroentérologues (66%) et 37 chirurgiens (34%) dont l'exercice était libéral pour 40 d'entre eux (37%), hospitalier pour 46 (43%) et mixte dans 22 cas (20%). 97 (90%) des praticiens interrogés suivaient des patients souffrant de constipation chronique (CC) ou d'incontinence anale (IA). 86 (80%) praticiens connaissaient le système d'ITA. 46 (43%) praticiens le prescrivaient. Les 2 principales causes de non prescription du système étaient le manque de connaissance (57%) et la difficulté pratique de mise en place (21%) associée à l'absence de réseau organisé (17%). Les principales indications de prescription étaient l'IA sans pathologie neurologique (sauf éventuelle neuropathie pudendale (67%), la CC sans pathologie neurologique (sauf éventuelle neuropathie pudendale (63%) et les séquelles de chirurgie colo-rectale (63%). La prescription de l'ITA en cas de pathologie neurologique isolée n'était rapportée que dans 34% des cas. Le niveau de satisfaction des praticiens sur une EVA de 1 à 5 était principalement entre 3 et 4 (pour 84%) pour le traitement de la CC et également entre 3 et 4 (pour 86%) pour le traitement de l'IA.

Conclusion

Si la très grande majorité plupart des membres de la SNFCP connaissent le système d'ITA, seule un peu plus de la moitié d'entre eux le prescrit. L'absence de prescription vient en raison principalement d'un manque de connaissances suffisantes et de difficultés dans la mise en place système. Le taux de satisfaction est élevé chez les prescripteurs, même en dehors de pathologie avec principalement des indications chez des patients « non neurologiques chroniques ». Une meilleure organisation et information sur la mise en route du traitement devrait permettre d'améliorer l'accessibilité à ce traitement qui donne de bons résultats dans les troubles de l'évacuation. et l'IA.

Remerciements, financements, autres

Remerciements à:

- l'ensemble des membres de la SNFCP qui ont participé à cette enquête
- Mme Odile Duffieux pour son indispensable soutien logistique

Numéro : **000213**

Orateur : **V. Vitton**

Groupe de sélection : **Sessions classiques JFHOD**

Groupe de sélection pour les Sessions classiques JFHOD : **Coloproctologie (hors cancer)**

Thématique générale (*) et complémentaire :

- Coloproctologie (hors cancer)
- Intestin/Nutrition/Troubles fonctionnels intestinaux (hors cancer)

Prix Jeunes Chercheurs :

non

Bourse de voyage : **non**

Engagement de cession de droits

Mis à jour le : **dimanche 4 octobre 2015 20:34**